



Notre Syndicric de copropriete

Par **ricwe-56**, le **10/07/2021** à **11:52**

Bonjour , J'espere que vous pouvez repondre à ma question au sujet de notre Syndic.
L'annee derniere nous avons eu 4 vols dans 4 appartements differents. Les voleurs sont entres par force par les portes fenetres ,pas de bris de glace. Le syndic prend €120.00 pour le suivi du dossier aux assurances mais il veut faire payer les €480.00 pour les 4 dossiers à tous les coprops . Il dit qu'il n'a pas le droit de faire payer que les 4 personnes qui ont ete volees donc nous devons tous payer pour eux.

Question : devons - nous payer (tous les coprops) pour ces 480 euros de suivi du dossier aupres de l'assureur?

Merci à l'avance ,

Richard P. Welch

PS nous sommes une residence de 5 batiments et les vols ont ete faits dans 4 batiments

je precise qu il n y a pas eu de degats dans les parties communes

Par **ricwe-56**, le **10/07/2021** à **12:39**

Bonjour YUKIKO ,

Merci beaucoup pour votre rapide reponse. Vous m'avez beaucoup aide.

Bon weekend et merci encore

Par **beatles**, le **10/07/2021** à **19:45**

Bonsoir,

Article 9-1 de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis :

[quote]

Chaque copropriétaire est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il

doit répondre en sa qualité soit de copropriétaire occupant, soit de copropriétaire non-occupant. Chaque syndicat de copropriétaires est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre.

[/quote]

Mais [ce lien](#) explicite, concernant un vol qui a lieu dans une copropriété, devrait vous être d'une grande utilité ; [cet autre lien](#) le compléterait.

Cdt.

Par **ricwe-56**, le **10/07/2021** à **20:05**

Bonsoir Beatles ,

Merci pour cette information.

Bon fin de soiree